

Image not found or type unknown



jouissance privative

Par manu38710, le 17/11/2024 à 22:15

bonjour,

Nous venons d'hériter d'un bien en copropriété et il est dit qu'une terrasse situé en face est (au dessus d'un bien ne nous appartenant pas) bénéficie d'une jouissance privative, particuliere et perpétuelle d'une portion de la terrasse sise en façade estdu bâtiment. Or le propriétaire en dessous me demande de faire des travaux d'étanchéité en dessous de cette terrasse à ma charge pour moitié. Est il dans son droit ? merci de votre réponse